

## **GLOSSAIRE:**

**CPTS:** Communauté Professionnelle Territoire Santé, regroupe les professionnels de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> recours d'un même territoire défini, qui souhaitent s'organiser à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes et ayant pour objectif un décloisonnement et une réorganisation des soins autour du patient .

**ESP:** Equipe de Soins Primaires constitué autour d'un médecin généraliste de 1<sup>er</sup> recours dans une optique de prise en charge de besoins de soins non programmés et de coordination de soins. Le territoire est celui de la patientèle du médecin.

**PTA:** Plateforme Territoriale d'Appui est une équipe pluri-professionnelle qui apporte son soutien aux professionnels de santé qui font face à une situation complexe dans la prise en charge ou l'accompagnement d'une personne quelque soit son âge, la pathologie ou le handicap. Son objectif est de favoriser le maintien à domicile et éviter les ruptures de parcours de soins et les hospitalisations inutiles ou évitables.

**HAS:** Haute Autorité de Santé est une autorité publique indépendante à caractère scientifique et au caractère social et médico-social. Elle envisage la santé dans sa globalité et vise à assurer aux personnes un accès pérenne et équitable à des soins et des accompagnements pertinents, sûrs et efficaces.

**ARS:** Agence Régionale de Santé est chargée du pilotage régional du système de santé. Elle définit et met en œuvre la politique de santé en région et elle régule l'offre de santé.

**URPS:** l'Union Régionale des Professionnels de Santé structure la représentation des professionnels de santé libéraux. Elle a pour vocation d'être un interlocuteur représentatif des professionnels libéraux avec l'ARS. Elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de soin au niveau régional.

**GHT**: Groupement Hospitalier de Territoire est une stratégie collective médico-soignante mis en œuvre au sein d'un territoire et au service de la prise en charge des patients. Il mutualise les moyens de plusieurs établissements publics de santé sur un même territoire afin d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité à toute la population. C'est un mode de coopération autour d'un projet médical partagé.

**HAD**: Hospitalisation A Domicile est un établissement de santé qui se substitue aux établissements traditionnels avec les mêmes obligations en terme de qualité et de sécurité de soins. Elle prend en charge des patients atteints de pathologies lourdes, complexes nécessitant des soins coordonnés.

**RAAC**: Récupération Améliorée Après Chirurgie est une approche de prise en charge globale du patient favorisant le rétablissement précoce de ses capacités après chirurgie. Son objectif est de diminuer la durée du séjour, de la convalescence et des complications post-chirurgie. C'est une coordination de l'ensemble des acteurs de soin à l'aide de procédures écrites et validées. Ce programme s'inscrit dans un projet hospitalier et se base sur un chemin clinique.

**PRADO**: Programme d'Accompagnement au Retour A Domicile initié par la sécurité sociale après une hospitalisation vise à fluidifier le parcours hôpital-ville et répondre aux besoins des patients lors de son retour à domicile. Son objectif est de préserver la qualité de vie et l'autonomie des patients et renforcer la qualité de la prise en charge en ville autour du médecin traitant.

**MAIA**: Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie vise à la mise en place d'un modèle d'organisation et la mise en synergie des ressources et acteurs des champs sanitaires, social et médico-social engagés dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et leurs aidants en proposant une intégration des services d'aide et de soins : réponse graduée et adaptée à chaque situation, réaliser un accompagnement personnalisé pour le maintien à domicile.

**DP**: **D**ossier **P**harmaceutique recense tous les médicaments délivrés au cours des quatre derniers mois qu'ils soient prescrits par le médecin ou conseillés par le pharmacien afin de sécuriser la dispensation des médicaments et limiter le risque d'interaction médicamenteuse.

Accessible à l'hôpital, il améliore la coordination entre professionnels de santé et le décloisonnement ville-hôpital.

**DMP** : **D**ossier **M**édical **P**artagé est un carnet de santé numérique gratuit qui conserve et sécurise les informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies... Il peut être partagé avec les professionnels de santé et permettre aussi un meilleur suivi médical

**BPM**: **B**ilan **P**artagé de **M**édication réalisé par le pharmacien pour valoriser l'approche globale du patient par l'analyse pharmaceutique de son ordonnance. Ce bilan permet de réduire le risque de iatrogénique , optimiser l'efficacité des prescriptions médicamenteuses et réduire le gaspillage des médicaments. Ce bilan est réalisé en étroite collaboration avec le médecin traitant.

**RGPD** : **R**egistre **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Son objectif est de renforcer le droit des personnes et responsabiliser les acteurs des traitements des données. Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

**TLC**: **T**ÉLÉConsultation est un enjeu clé pour améliorer l'organisation du système de santé et l'accès aux soins pour tous les assurés du territoire. Elle permet une prise en charge et un suivi plus rapide des patients en prévenant les renoncements, en évitant les déplacements inutiles ou un recours aux urgences. Elle favorise également la prise en charge coordonnée entre chaque professionnels de santé.

**SSIAD**: **S**ervice de **S**oins **I**nfirmiers à **D**omicile est une structure médico-sociale, privée ou publique à but ou non lucratif assurant sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers : soins techniques ou soins de bases et relationnels. Son objectif est d'éviter l'hospitalisation, faciliter le retour à domicile, prévenir ou retarder un placement en institution.

**IDE**: Infirmier Diplômé d'État

**CMP**: Centre Médico-Psychologique est une structure de soins pivot des secteurs en psychiatrie. Equipe pluridisciplinaire qui assure des consultations médico-psychologiques pour toute personne en souffrance psychique et organise leur orientation éventuelle vers des structures adaptées.

**UHCD**: Unité d'Hospitalisation de Courte Durée est une unité médicale adjacente au service d'urgence en psychiatrie dont le but est de prendre en charge de manière adaptée et spécifiquement le patient qui sort des urgences avec soit une courte hospitalisation ou alors mettre en place un traitement efficient avant le retour à domicile. C'est un rôle organisationnel secondaire.

**UAUP**: Unité d'Accueil en Urgence Psychiatrique.

**EDES**: Espaces Départementaux des Solidarités sont des services de proximité pour gérer des problèmes à l'insertion, la lutte contre les exclusions, la pauvreté, la précarité... C'est une équipe pluri-professionnelle qui a pour mission d'accueillir, écouter, orienter toutes personnes en trouvant des réponses adaptées à ses problèmes, assurer des consultations médico-sociales et effectuer des évaluations et/ou des enquêtes médico-sociale.

**RESAD**: REseau Santé Addiction est constitué d'une équipe de coordination, ainsi qu'un maillage de professionnels et de structures sur tout le département pour informer, orienter, accompagner et améliorer la prise en charge des personnes ayant des consommations à risque ou présentant une conduite addictive.

**GT**: Groupe de Travail

**ROR**: Répertoire Opérationnel des Ressources est l'outil de description des ressources de l'offre de santé pour une région. Son objectif est de développer des systèmes d'information de santé pour répondre à une meilleure prise en charge des patients dans le cadre du parcours de santé. Il propose une information exhaustive de l'offre de santé régionale et extra-régionale.

## **DT84: Délégation Territoriale de l'ARS**

**GRADEs**: Groupement Régional d'Appui au Développement de l'e-Santé est l'opérateur préférentiel de l'ARS pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale en e-santé. Son objectif est de mener à bien les chantiers prioritaires des régions en e-santé avec notamment un déploiement important de la télémédecine et des services numériques d'appui à la coordination. Grades doit permettre de répondre à une attente forte des professionnels de santé qui souhaitent que les services numériques contribuent à améliorer la qualité et la sécurité des prises en charges des patients, et renforcer la coordination entre les professionnels de santé et sociaux, et l'accès aux soins pour tous.

**DNSP**: Demandes de Soins Non Programmés ex « semi-urgences »

**AMT**: Accès Médecin Traitant

**MSP**: Maison de Santé pluri-Professionnelle est conçue pour répondre aux professionnels de santé libéraux en améliorant la qualité de prise en charge des patients, en augmentant l'attractivité pour les professionnels dans les zones sous-densifiées et le maintien des services de santé de proximité.

**MSS**: Messagerie de Santé Sécurisée protège les données médicales des patients, garantit la sécurité des échanges inter-pro et assure la traçabilité des messages.

**PDS** : Permanence De s Soins est une organisation de l'offre des soins libérale et hospitalière qui permet de maintenir la continuité et l'égalité de l'accès aux soins notamment aux heures de fermeture des cabinets. Elle permet de répondre aux demandes de soins non programmés par des moyens structures adaptés et régulés. Deux principes : sectorisation des astreintes et renforcement de la régulation libérale des appels.

**ACI** : Accord Conventionnel Interprofessionnel permet aux professionnels de santé qui sont dans une structure poly-catégorielle de pouvoir bénéficier de rémunération commune.

**CME**: Commission Médicale d'Établissement constitue en France dans chaque établissement public de santé, l'instance représentative de la communauté médicale, pharmaceutique et odontologiques. La CME donne son avis sur les réorganisations de l'activité médicale, organise le développement professionnel continue des praticiens et l'évaluation de leur activité. Elle émet aussi des avis sur la plupart des points rythmant la vie hospitalière. Elle élabore un projet médical, socle du projet d'établissement.

**CCOP**: Commission de Coordination pour l'Offre de soins de Proximité : instance unique en France, l'ARS PACA s'est dotée en juin 2011 d'une commission de coordination pour l'offre de soins de proximité afin de mieux coordonner les soins de premiers recours et de favoriser la synergie des acteurs de santé dans ce domaine. Ses objectifs sont le renforcement de l'intégration des politiques poursuivies par les différents acteurs, l'amélioration de l'accès aux soins, la modernisation des pratiques ainsi que le renforcement de la qualité et de la sécurité des soins.

**CoPil**: Comité de Pilotage est un groupe de dirigeants chargé de veiller au bon fonctionnement d'un projet. Il est constitué d'un membre de chaque métier impliqué dans le projet. Un Copil est créé pour planifier des dates clés du projet, décider des orientations stratégiques, améliorer le processus qualité pour l'avancement du projet. Il va impulser la dynamique à l'ensemble des acteurs.